

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 13 MARS 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 7 mars par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 13 mars 2025 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Bruno DIANO

Excusés ayant donné pouvoir : Sandra VAUTRAIN à Marc GALZENATI, Jordan LE CARO à Danielle MATHIOT, Thierry MOUGEOT à Martial VINCENT, Jean-Pierre RIFLER à Aurélio RIBEIRO, Céline AUBLIN à Maryse NADALIN, Patricia PARISSÉ à Laurence PORTE

Absentes : Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Maryline DECOURSIERE

2025.08 – Musée et Parc Buffon : projet « Chantier des collections » : validation du plan de financement et demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté

Rapporteur : Dominique ALAINÉ

Considérant que cette demande est liée aux missions de conditionnement et de conservation préventive inhérentes au Musée et au Parc Buffon.

Considérant que l'ensemble des collections devraient bénéficier d'une amélioration des conditions de conservation.

Considérant qu'il reste une partie non négligeable des collections dans les greniers, nécessitant un rapatriement et un conditionnement adapté à leur nature.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **approuve** le projet pour un coût total de 3 600€

- **approuve** le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Conditionnement et conservation préventive	3 600€	DRAC BFC (80%)	2 880€
Matériel de stockage/conservation		Ville de MONTBARD (20%)	720€
TOTAL	3 600€	TOTAL	3 600€

- **sollicite**, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté, au titre du dispositif « Aide au projet ou au fonctionnement – Patrimoine et Architecture » - une subvention de 2 880€ soit 80% du coût total.